

Pays tiers Regroupement familial – Conjoint d'un suisse

Actualités

Procédure d'octroi – permis L ou B

Dépôt, par la personne désirant venir vivre en Suisse, d'une demande de visa D long séjour auprès de la représentation suisse compétente pour le lieu de son domicile à l'étranger.

Lors de l'analyse de la demande par le Service de la population et des migrations, les pièces suivantes sont notamment demandées :

- copie du certificat ou acte de mariage (cas échéant traduit ou international)
- pour les enfants : actes de naissance dans lequel figure le nom des parents
- cas échéant, copie du jugement de divorce mentionnant le droit de garde sur l'enfant non commun
- preuve des moyens financiers de la personne vivant en Suisse (contrat de travail, attestation de chômage, attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, extrait de l'Office des poursuites, prestations complémentaires)
- copie du contrat de bail
- copie du passeport valable de chaque membres de la famille
- **assurance-maladie** (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire correspondant au permis du titulaire + 2 photos par personne pour la première arrivée en Valais (uniquement permis B).

Une fois en Suisse, la personne migrante annonce son arrivée au bureau du contrôle des habitants de sa commune de domicile, dans les 14 jours. Elle remplit et fournit les documents suivants :

- copie de l'autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE)
- copie du passeport valable
- copie du visa d'entrée
- *questionnaire gris + 2 photos par personne pour la première arrivée en Valais (uniquement permis B)
- inscription à un cours de langue, si la personne n'est pas de langue maternelle française ou n'apporte pas la preuve qu'elle a le niveau A1 oral suite à un cours suivi dans son pays

Renouvellement – permis L ou B

- permis original
- **déclaration de ménage commun**
- copie du passeport valable de chaque personne
- **assurance-maladie** (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire gris
- test de langue FIDE ou reconnu par FIDE attestant d'un niveau A1 oral

*les questionnaires sont à retirer auprès de la Commune